



Société anonyme au capital de 108.293.360 euros
Siège social : 60, avenue du Capitaine Resplandy – 64100 BAYONNE
R.C.S. BAYONNE 780 130 118

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 09 mai 2006 au jour de publication du présent descriptif :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	0 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	0
Valeur comptable du portefeuille	0 euros
Valeur de marché du portefeuille	0 euros

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	0	0	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne	0	0	néant	néant	néant	néant
Cours moyen de transaction	0	0				
Prix d'exercice moyen	0	0	néant	néant	néant	néant
Montants	0	0				

2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 0 représentant 0 % du capital de la société.

Nombre de titres détenues répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 0
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 23 mai 2007
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 5 % soit 338.416 actions. Compte tenu de l'absence d'actions déjà détenues, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 338.416 actions (soit 5 % du capital).
- **Prix maximum d'achat** : 150 euros
- **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2007 dans sa sixième résolution à caractère extraordinaire.
 - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent légalement excéder 5 % du capital de la société.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 23 mai 2007 soit jusqu'au 23 novembre 2008.

La présente publication est disponible au siège social pour toute personne en faisant la demande, ainsi qu'auprès de CACEIS Corporate Trust, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, assurant le service titres de la société.

Pour toute information : Marc LEGUILLETTE – tél : 05.59.44.55.00 — site web : www.guyenneetgascogne.com/